



Etablissement carte de sejour et pieces necessaires

Par **elheidi**, le **10/03/2008** à **13:43**

bonjour

je sollicite de vos competences

sur les pieces necessaires pour etablir un titre de sejour

je suis ressortissant francais d origine algerienne et cheminot.je

me suis marié en algerien en 2004.il ya 2 semaines que

ma femme m a rejoint ici en france.bien entendu je

suis en regle avec la legislation francaise en effet

je dispose des documents suivants :livret de famille

retranscrit par nantes et acte de mariage.l embassy

de france a alger a accorder a ma femme un visa

portant mention "famille de francais,carte de sejour a

solliciter dans les 2 mois suivant l arrivée"

je vous prie de me fournir la liste des documents

necessaires a l etablissement du titre de sejour (ou carte de residence).

peut on avoir directement un titre de sejour de 10 ans

ou en plusieurs etapes?

faut il prendre rdv avec la prefecture?y a t il un examen medical a passer?

merci de votre aide.veuillez agreer mes respects

Par **citoyenalpha**, le **10/03/2008** à **14:10**

Bonjour,

retirer à la préfecture un dossier de demande ce carte temporaire mention "vie privée et familiale". Votre femme ne peut en effet obtenir une carte de résident que passé un délai de 3ans de vie commune.

En effet une visite médicale est prévue avant l'obtention de la carte temporaire.

Les pièces justificatives à fournir vous seront indiquées par voie de notice délivrée dans le dossier de demande de la carte.

Restant à votre disposition.